

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 26 OCTOBRE 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 26 octobre 2017*

Aujourd'hui, à quatorze heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 130 Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.